

- Samedi 13 novembre 1982, à l'Ecole Normale Supérieure de la rue d'Ulm, Claude Burgelin a animé une séance du séminaire de Raymonde Debray-Genette, ce jour-là sur le thème "Perec lecteur de Flaubert".

- Lecture de textes de Perec par l'OuLiPo, le 2 décembre 1982 au Centre Culturel de la rue de l'Abbaye, à Paris, avec P. Fournel, C. Berge, M. Métail, J. Bens, M. Bonabou et Daniel Zerki.

ET QUELQUES-UNES A VENIR : - Les nouveaux locaux de la Bibliothèque Municipale de Gagny (93) seront présentés au public le 29 janvier 1983. Elle s'appellera "Georges Perec" et accueillera, du 11 au 24 avril, une exposition réalisée par l'Association. Le 16 avril, jour de l'inauguration, sera également consacré à des lectures, projections, spectacle, débats, etc.

- Dimanche 23 janvier, à la cinémathèque du Palais de Chaillot, projection d'Un Homme qui dort à 15 h. et de Série Noire à 17 h.

- A Paris, au cinéma Action République, aura lieu un Festival des Productions de l'INA, au cours duquel devraient être projetés Les Lieux d'une fuque et les Récits d'Ellis Island. La date n'en est pas encore connue (février-mars-avril ?), et il y aura lieu que chacun tente de s'en tenir informé.

- A l'occasion de journées OuLiPo-Quensau-Perec à Amsterdam, Rotterdam et la Haye, l'Association fournira une exposition itinérante consacrée à Georges Perec (fin avril-début mai).

- A terme (pour la rentrée 1983 ?) devrait avoir lieu au Centre Beaubourg une exposition d'une semaine avec une "Revue Parlée" consacrée à Georges Perec.

- En 1984, à une date qui reste à préciser, exposition Perec à la Bibliothèque Municipale d'Ivry-sur-Seine.

- Et, en l'absence d'autres informations pour le moment, disons seulement que devraient se tenir dans quelque temps des conférences et autres manifestations autour de Georges Perec, à New-York. Nous en reparlerons.

- P.-S.: Aux dernières nouvelles, le Théâtre Provisoire de Genève devait jouer, du 12 au 20 mars 1983, des extraits de Je me souviens d'une part et, d'autre part, L'Augmentation.

Association GEORGES PEREC



Nul ne saurait encore prédire la fréquence avec laquelle une telle feuille d'informations sera amenée à paraître, mais deux choses paraissent d'ores et déjà certaines :

- Entre les envois de ce qui ne saurait encore s'appeler un bulletin, les adhérents recevront des informations et des invitations spécifiques à l'occasion de toute manifestation importante, chaque fois que cela sera nécessaire et que les délais le permettront.
- Une amélioration du contenu et de la fréquence de cette feuille n'est envisageable qu'au prix d'une pratique systématique de centralisation des renseignements au siège de l'Association, de façon à pouvoir tout rediffuser massivement, constamment et précisément.

En attendant, on trouvera dans ce premier envoi :

- 1/. Le compte-rendu de la première Assemblée Générale,
- 2/. les nouveaux statuts de l'Association,
- 3/. un annuaire des premiers membres de l'Association,
- 4/. le compte-rendu du Conseil d'Administration du 15-I-83,
- 5/. l'état de quelques activités peracquiennes récentes, en cours de réalisation ou en projet
- 6/. et, en supplément, deux prospectus de présentation de l'Association. Ils sont destinés à être distribués ou affichés.

Eric.

Cette assemblée s'est réunie dans le Grand Salon de l'Hôtel de Massa, en vue de constituer une Association des amis de Georges Perec. Elle compte environ 70 personnes présentes, une trentaine d'autres s'étant fait représenter.

La séance est ouverte à 15 h. 47. Un président de séance, Paul Fournel, et un secrétaire de séance, Jacques Bens, sont nommés.

0. Ordre du jour : Le président propose un ordre du jour, lequel est accepté à l'unanimité.

1. Forme du vote : L'Assemblée décide d'adopter le vote à main levée. Une majorité des deux tiers sera requise pour qu'une proposition soit adoptée.

2. Pourquoi cette Association ? Eric Beaumatin donne les raisons qui motivent cette initiative : a) Il existe déjà un embryon d'association. b) Plusieurs travaux concernant l'œuvre de Georges Perec sont déjà en cours : universitaires, dramatiques, etc. Ces travaux demandent des appuis théoriques ou pratiques que des individus dispersés ne pourront pas assurer correctement. c) Le fonds documentaire et le travail de recherche entrepris par Eric Beaumatin nécessitent désormais une prise en charge collective. d) Les aides financières (nous en avons déjà une du Centre National des Lettres) ne peuvent être attribuées qu'à une association.

Paul Fournel précise que le nom "Association des Amis de Georges Perec" peut être modifié par l'Assemblée Générale qui devra en choisir un.

3. Discussion sur le fond : Harry Mathews demande si la création de l'Association est vraiment indispensable et si le dépôt des archives à une bibliothèque ne serait pas suffisant.

Jacques Roubaud, de son côté, s'il juge utile cette création, se demande si elle n'est pas prématurée et précise qu'il n'est pas pensable que l'Association se substitue aux éditeurs ou aux ayants-droit.

Mme Bianca Lamblin signale à ce propos les difficultés que rencontre actuellement l'établissement de la succession de Georges Perec.

Eric Beaumatin répond sur les quelques points qui précèdent : a) Les réticences de Jacques Roubaud sont justifiées. La rédaction des objectifs de l'Association est ambiguë et peu heureuse. Elle sera modifiée. b) Il a déjà été tenté de déposer les documents dans une bibliothèque, mais aucune réponse satisfaisante n'a encore été reçue. Or, leur exploitation privée n'est plus possible : cela demande trop de temps et d'argent. c) Il est donc urgent qu'une collectivité les prenne en charge, et une Association régie par la loi de 1901 est le meilleur outil pour cela.

Harry Mathews admet que le travail d'Eric Beaumatin doit être

Beaumatin 7 Dec 82 134

soutenu d'une manière ou d'une autre et que c'est, à ses yeux, la seule justification d'une association. Mais est-elle suffisante ? En d'autres termes, l'oeuvre de Georges Perec a-t-elle besoin de cette sorte de soutien ?

La discussion se poursuit un moment sur ce thème. Eric Beaumatin pense que de plus en plus de lecteurs et de chercheurs auront besoin de l'appui d'une telle association.

L'avis de Bernard Magné, qui semble recueillir un assentiment assez général, est que Georges Perec aura toujours deux sortes de public : un public réduit d'amateurs "initiés" qui n'ont évidemment besoin de personne pour avoir accès à son oeuvre, mais aussi un public plus large qu'il faut peut-être aider.

Eric Beaumatin rappelle qu'en effet l'Association pourra non seulement répondre à la demande d'information mais aussi prendre l'initiative d'un certain nombre de manifestations et de travaux de recherches ou s'y associer activement. Il insiste une fois de plus sur la nécessité qu'une personne morale soit propriétaire du fonds qu'il a constitué.

Maurice Pons suggère, enfin, la possibilité d'une relation avec d'autres organismes existants comme l'Union des Ecrivains.

4. Vote : Le vote se déroule en deux temps.

a) Décision de créer une Association : Oui, à une majorité de plus des deux tiers.

b) Décision de créer cette Association le jour même : Oui, à une majorité de plus des deux tiers.

Le président de séance annonce donc que l'Association vient d'être créée.

5. Objet de l'Association : Une courte discussion s'engage sur la rédaction de l'article 2 des statuts. Une nouvelle rédaction (voir ci-dessous le texte définitif) est adoptée à l'unanimité moins une voix.

6. Nom de l'Association : La discussion s'engage à la suite de l'observation de Marc Avalot qui souhaite que l'on mette l'accent, non pas sur le nom de Georges Perec, mais sur les personnes qui ont décidé de se réunir autour de lui. On propose le nom suivant : "Association des lecteurs de Georges Perec".

Pour finir, la dénomination la plus large est adoptée, soit : ASSOCIATION GEORGES PEREC, à la majorité des deux tiers.

7. Cotisations : Il est décidé à une majorité de plus des deux tiers que la cotisation minimale pour l'année 1983 sera de CENT Francs.

8. Conseil d'Administration : Les douze candidats présentés (voir ci-dessous) sont élus à l'unanimité, il étant également décidé à l'unanimité que le nombre des membres du Conseil d'Administration doit, ipso facto, être porté à douze dans les statuts.

A l'unanimité, enfin, l'Assemblée Générale donne mandat au Conseil d'Administration pour désigner en son sein les personnes qui assureront la gestion et les actes administratifs et financiers de l'Association.

La séance est levée à 18 h. 12.

Antoine y Per Bty

ASSOCIATION GEORGES PEREC

- Statuts -

Art. 1: Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et son décret d'application du 16 août 1901. Elle s'intitule "Association Georges Perec" et sa durée est illimitée. Son siège social est fixé à Brunoy (91800), 28 rue du Pont et pourra être transféré par décision du Conseil d'Administration ratifiée par l'Assemblée Générale.

Art. 2: Elle a pour but de promouvoir la lecture, l'étude et le rayonnement de l'oeuvre de Georges Perec et de développer, de conserver et d'exploiter un fonds documentaire qui est sa propriété et dont la vocation est publique.

Art. 3: L'association se compose de membres qui ont adhéré à ses statuts, été agréés par le conseil d'administration et payé une cotisation annuelle dont le montant minimum est fixé chaque année par l'Assemblée Générale. Le Bureau de l'Association pourra accorder une réduction de moitié de la cotisation aux personnes dont il estimerait que l'état des ressources le justifie.

Art. 4: Le paiement de la cotisation donne droit à recevoir les éventuelles publications internes de l'Association. Chaque membre sera régulièrement informé par le Bureau de la vie de l'Association et de l'actualité des événements relatifs à l'oeuvre de Georges Perec. Il est demandé aux membres de communiquer au Bureau les informations et les documents à leur connaissance ou en leur possession et qui concerneraient l'oeuvre de Georges Perec. La qualité de membre se perd par le non-paiement de la cotisation, la démission ou la radiation prononcée pour motif grave par le Conseil d'Administration après que l'intéressé a été entendu.

Art. 5: Les ressources de l'Association se composent des cotisations de ses membres, de subventions officielles ou non-officielles, de dons en espèces ou en nature de la part de personnes privées et de toutes autres ressources et de tous apports conformément à la loi du 1er juillet 1901.

Art. 6: Les membres de l'Association constituent son Assemblée Générale qui se réunit ordinairement une fois par an au cours du dernier trimestre. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est fixé par le Bureau qui convoque les membres quinze jours au moins avant la date prévue. Les membres doivent envoyer au Bureau et avant le 15 septembre le libellé des questions qu'ils

Antoine y Per Bty

souhaitent voir traiter en Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale, présidée par le Président de l'Association, sanctionne le rapport moral présenté par celui-ci, ainsi que le bilan financier présenté par le Trésorier, se prononce sur les différents points à l'ordre du jour, fixe le montant minimum des cotisations pour l'année à venir puis procède à l'élection des membres sortants du Conseil d'Administration.

Hormis les votes relatifs à la dissolution de l'Association, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres présents ou représentés. Une Assemblée Générale extraordinaire peut être convoquée par le Président ou à la demande de la moitié plus un des membres de l'Association. Elle se réunit alors selon les modalités prévues ci-dessus.

Art. 7: L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration de douze membres élus et rééligibles par l'Assemblée Générale et renouvelé par moitié chaque année. Le Conseil d'Administration choisit en son sein le Président de l'Association, un Secrétaire et un Trésorier qui constituent le Bureau. Le Conseil d'Administration se réunit au moins deux fois par an sur convocation du Président ou à la demande de trois au moins de ses membres.

Il peut établir un règlement intérieur destiné à fixer les divers points non prévus dans les statuts, sous réserve de son approbation par l'Assemblée Générale. Il peut, pour des missions précises, faire représenter l'Association par des correspondants, notamment à l'étranger. Il prend ses décisions à la majorité des deux tiers au moins des voix exprimées par ses membres. En cas de vacance d'un ou de plusieurs sièges du Conseil d'Administration, les membres restants pourvoient à leur remplacement parmi les membres de l'Association pour le reste du mandat des membres remplacés.

Art. 8: La dissolution de l'Association pourra être prononcée par l'Assemblée Générale à la majorité des deux tiers au moins des voix exprimées par les membres présents ou représentés, compte tenu de deux pouvoirs au plus par membre présent. En cas de dissolution, l'Assemblée Générale nommera un ou plusieurs liquidateurs et les actifs et les apports, s'il y a lieu, seront dévolus conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901.

Sera exclu, toutefois, de ces dispositions le fonds documentaire de l'Association, fonds qui, en aucun cas, ne devra s'en trouver divisé. Si, à la même majorité, l'Assemblée Générale ne parvenait pas à déterminer quelque association, organisme public ou para-public comme destinataire de ce fonds, il serait de droit intégré aux collections de la Bibliothèque Nationale ou de l'établissement qui l'aura remplacée.

(statuts adoptés à la première Assemblée Générale, le 11-XII-82)

LES 100 ET QUELQUES PREMIERS MEMBRES :

Léon Aichelbaum : 17 cour Debille, 75011 Paris.
Noël Arnaud : Penna-du-Tarn, 81140 Castelnau-Montmirail.
Marc Avelot : 7 rue Taclet, 75020 Paris.
Yvonne Baudry : 145 rue du Chemin-Vert, 75011 Paris.
Eric Beaumatin : 28 rue du Pont, 91800 Brunoy.
Marcel Benabou : 48 rue du Capitaine Marchal, 75020 Paris.
Jacques Bens : 37 av. de la Gare, 91470 Limours.
Claude Berge : 10 rue Galvani, 75017 Paris.
Ela Bienenfeld : 7 rue Coutureau, 92210 Saint-Cloud.
Catherine Binet : 13 rue Linné, 75005 Paris.
André Blavier : Bibl. Munic., pl. du Marché, Verviers, Belgique.
Robert Bober : 44 rue René-Boulanger, 75010 Paris.
Paolo Boni : 15 rue Morère, 75014 Paris.
Laure Borgomano : 28 via Andrea da Bari, I. - 70122 Bari.
Christian Bourgeois : 30 rue de l'Université, 75007 Paris.
Paul Braffort : 7 rue Charles-V, 75004 Paris.
Anne Brunel : 78 rue du fbg. St.-Denis, 75010 Paris.
Jacques Brunet : 4 rue des Nénuphars, Artiques, 33370 Tresses.
Marie-Claude de Brunhoff : 49 bd. St.-Germain, 75005 Paris.
Claude Burgelin : 77 bd. des Castors, 69005 Lyon.
Anthime Caprioli : 34 pl. de l'Horloge, 84200 Carpentras.
Christiane Castella : 8 rue du Père-Girard, CH - 1700 Fribourg.
Jean-Charles Chabanne : 23 rue Jean-Leclaire, 75017 Paris.
Marie Chaix : Le Haut-du-Peuil, Lans-en-Vercors, 38250 Villard-de-L.
Henri Chavranski : 37 rue des Blancs-Manteaux, 75004 Paris.
Denis Cosnard : Les Fleuriats, Chatillon s/Seiche, 35230 St.-Erbion.
Georges Condominas : 8 rue Alasseur, 75015 Paris.
Michel Contat : 25 rue St.-Sulpice, 75006 Paris.
Jean Cornillon : 2 av. Pozzo-di-Borgo, 92210 St.-Cloud.
Patrice Cotensin : 12 rue de la Gare, 14300 Caen.
Marcel Cuvelier : 56 rue de Rochechouart, 75009 Paris.
Francis Debyser : 64 rue Baudricourt, 75013 Paris.
Domenico D'Oria : Università degli studi, via Garriba 6/8, I-70122 Bari
Nicole Doukhan : 181 bd. St.-Germain, 75007 Paris.
Jürg Dreus : Gaisebergstr. 16, D. - 8000 München.
Brunella Eruli : 11 rue Cambronne, 75015 Paris.
Luc-Etienne Perrin : 35 rue David, 51000 Reims.
Jean-Paul Faure : 1 rue Pierre-Leroux, 75007 Paris.
Laurent Flieder : 78 rue du fbg. St.-Denis, 75010 Paris.
Paul Fournel : 48 rue de l'Abbé-Groult, 75015 Paris.
Dominique Frischer : 2 rue Bergère, 75009 Paris.
Gérard Gavarry : 15 rue Daubenton, 75005 Paris.
Suzanne Geoffre : Condé s/Seullas, 14400 Bayeux.
Denise Getzler : 99 rue Pierre-Curie, 93170 Bagnolet.
Pierre Getzler : 99 rue Pierre-Curie, 93170 Bagnolet.
Lanie Goodman : 629 Colima st., La Jolla, Cal. 92037, USA.
Sylvette Grimal : 27 pl. Jeanne-d'Arc, 75013 Paris.
Monica Guell : Lycée Henri-IV, 23 rue Clovis, 75005 Paris.
Laurent Guillopé : c/o Bergeron, 20 al. des Balcons, 38000 Grenoble.

statuts 7 pages B4

Gérard Guyomard : 1 rue des Petits-Carreux, 75002 Paris.
 Pierre Haiat : 8 rue des Mariniers, 75014 Paris.
 Eugen Helmlé : Pestalozzistr. 54, D.- 6603 Sulzbach.
 Jean-Philippe Haurtin : 1 rue Baudrairie, 35000 Rennes.
 Marie-Jeanne Hoffenbach : 103 rue de la Tombe-Issoire, 75013 Paris.
 Catherine Izard : 19 bd. Henri-IV, 75004 Paris.
 Mme Jost : 139 rue de Picpus, 75012 Paris.
 Béatrice de Jurquet : 77 bd. des Castors, 69005 Lyon.
 Serge Kahn : 55 rue Lamarck, 75018 Paris.
 Barbara Keseljević : 22 quai de Béthune, 75004 Paris.
 Michel Lacroix : 22 rue du Docteur-Farny, 77510 Rebais.
 Bianca Lamblin : 30 rue Montrosier, 92200 Neuilly s/Seine.
 David Landes : 24 Highland st., Cambridge, Mass. 02138, USA.
 Pierre Lartigue : 32 bd. du Montparnasse, 75015 Paris.
 Denis Lectez : 19 rés. Pantigny, 62110 Henin-Beaumont.
 Jacques Lederer : 24 av. Villemain, 75014 Paris.
 Daniel Lefebvre : 4. rue du Grand-Jour, B.-7000 Mons.
 Frédéric Lemaitre : 61 rue Desnouettes, 75015 Paris.
 Jacqueline Levy-Benoît : 4 rue Livingstone, 75018 Paris.
 Christine Lipinska : 13 rue St.-Louis-en-l'Île, 75004 Paris.
 Suzanne Lipinska : Le Moulin d'Andé, 27430 St.-Pierre-du-Vauvray.
 Bernard Magné : 2 rue d'Austerlitz, 31000 Toulouse.
 Gilles Maratrat : 22 rue des Grenets, 28000 Chartres.
 Harry Mathews : Le Haut-du-Peuil, Lans-en-Vercors, 38250 Villard-de-L.
 Kerstin Mattern : Wolfenstr. 47, D.-1000 Berlin 42.
 Jean-Yves de Lépinay : 5 rue René-Roeckel, 92340 Bourg-la-Reine.
 Nathalie Mériel : 72 rue Escudier, 92100 Boulogne-Billancourt.
 Najwa Nassar : 21 rue Rollin, 75005 Paris.
 Bernard Noël : CIRCA-La Chartreuse, 30400 Villeneuve-lez-Avignon.
 Claudette Oriol-Boyer : Le Götter, Harbeys, 38320 Eybens.
 Paul Otchakovsky-Laurens : 56 rue du Moulin-Vert, 75014 Paris.
 Ewa Paulikowska : 4 rue du Docteur-Tuffier, 75013 Paris.
 P. Peyroche : 10 rue de la Mi-Carême, 42000 St.-Etienne.
 Bernard Pingaud : 9 rue du Val-de-Grâce, 75005 Paris.
 Bertrand Poirot-Dolpech : 20 rue de l'Université, 75007 Paris.
 Jacques Poli : 5 rue Gervex, 75017 Paris.
 Maurice Pons : Le Moulin d'Andé, 27430 St.-Pierre-du-Vauvray.
 Jean-Yves Pouilloux : 7 rue du Maine, 75014 Paris.
 Jean-Pierre Prevost : 13 rue St.-Louis-en-l'Île, 75004 Paris.
 Thérèse Quentin : 56 rue de Rochechouart, 75009 Paris.
 Jean Queval : 36 rue Grande, 77850 Hérisy.
 Claude Rameil : 56 rue Carnot, 92300 Levallois-Perret.
 Jean-Michel Raynaud : 1 rue de Liège, 75009 Paris.
 Mireille Ribière : 139 George Lane, Hither Green, GB.-London SE 13 GHP
 Sylvia Richardson-Lamblin : 9 rue E. & M. Rousselle, 75013 Paris.
 Guy de Rougemont : 22 rue des Quatre-Fils, 75003 Paris.
 Michel Rybalka : Washington Univ., St.-Louis, MO 63130, USA.
 Marc Sagnol : 122 av. Parmentier, 75011 Paris.
 Christa Schebesch : DÜsseldorferstr. 38 A, D.-1000 Berlin 15.
 Emilia Scheffer : Gemonio, La Civetta, 21036 VA, Italie.
 Peter Stämpfli : 54 rue N.-D.-de-Lorette, 75009 Paris.
 Agnès Vaquin : 10-12 sq. Adanson, 75005 Paris.

Gérard Vaugeois : 26 rue de Saintonge, 75003 Paris.
 Isabelle Vernay-Lévêque : 27 pl. Jeanne-d'Arc, 75013 Paris.
 Pascal Vernay-Lévêque : 27 pl. Jeanne-d'Arc, 75013 Paris.
 Jean-Pierre Vittu : 155 rue du fbg. St.-Denis, 75010 Paris.
 Alain Vulbeau : 11 sq. La Orionne, 78380 Bougival.
 Daniel Zerki : 95 bd. St.-Michel, 75005 Paris.
 Gérard Zingg : 75 rue du Cherche-Midi, 75006 Paris.
 Viviane Zingg : 75 rue du Cherche-Midi, 75006 Paris.
 Jacques Roubaud : 51 rue des Francs-Bourgeois, 75004 Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

0. Le Conseil d'Administration élu par l'Assemblée Générale du 11-XII-82 s'est réuni le 15 janvier. Etaient présents : Eric Beaumatin, Marcel Benabou, Robert Bober, Paul Fournel, Pierre Getzler, Bianca Lamblin, Bernard Magné, Harry Mathews, Najwa Nassar, Jacques Roubaud. Absents ou excusés : Claude Burgelin, Jacques Lederer.
1. Un Bureau a été élu à l'unanimité : Jacques Roubaud en est le président (et souhaite ne le demeurer qu'un an), Marcel Benabou le trésorier et Eric Beaumatin le secrétaire.
2. L'on a examiné la situation financière de l'Association, dont les avoirs se montent à ce jour à 19.382,52 Francs. Il a été décidé d'ouvrir un compte-chèques couplé au livret d'épargne déjà ouvert à l'Ecureuil.
3. L'on a examiné les diverses activités pour lesquelles l'Association a été sollicitée : expositions et manifestations diverses envers lesquelles l'Association s'engagera ou qui demandent une information plus précise.
4. L'Association achètera à concurrence de 1.500 Francs des exemplaires du numéro de la revue Littératures que l'Université de Toulouse doit consacrer à Georges Perec. Elle en distribuera quelques exemplaires là où une telle promotion s'avérera pertinente. D'une façon générale, elle s'attachera à développer son fonds documentaire et recherchera des textes et dossiers devenus rares pour les conserver ou les diffuser.
5. Le problème du futur siège de l'Association a été évoqué. Il semble exclu qu'elle puisse en louer un, et il ne peut indéfiniment demeurer chez un particulier. Est donc retenu, a priori, le principe d'une bibliothèque de taille moyenne, offrant les garanties suffisantes de sécurité dans le dépôt du fonds, de permanence dans l'hébergement du siège, d'efficacité et de sérieux dans la gestion et l'entretien des ouvrages et des documents, la part financière prise respectivement par l'Association et la bibliothèque dans cette logistique restant à négocier. La recherche est donc ouverte.

DEUX OU TROIS CHOSES...

2 QUELQUES PARUTIONS RECENTES : - chez Denoël (1982), par Alain Barandard : La Cathédrale de Chartres dans tous ses états, petit album de photomontages merveilleusement loufoques, avec une préface de Georges Perec : "De la Beauce à Notre-Dame de Chartres" (80 pp., 98 FF.).

- toujours chez Denoël (1982), un Quel Petit Vélo... dont la réédition était fort attendue. Illustré par Avoine, il comporte cependant un "Index des fleurs et ornements rhétoriques..." complètement fautif, dans la mesure où ses références renvoient... à la pagination de l'édition originale, tout simplement ! (96 pp., 98 FF.)

- chez Gallimard (1982), dans la collection Folio, encore le Petit Vélo... (n° 1413). Ici, en revanche, le texte est beaucoup plus soigné, l'"Index..." ne comporte que de rares erreurs, et la tendance serait plutôt à l'hypercorrection (119 pp., vol. simple).

- rappelons que Les Choses est désormais disponible sous le n° 1426 de la collection "10/18" (UGE, 1981), avec une post-face de Jacques Leenhardt : "Les Choses, mode d'emploi" (179 pp., vol. triple).

- au club "France-Loisirs", une édition des Choses : bonne présentation, reliure rigide. Mais ce tirage, sorti en juillet 1982, comporte des coquilles et, sur la jaquette, des accents aigus et une date de décès quelque peu avancée... Une belle illustration néanmoins : "Still Life, Taj Hotel, Bombay", de David Hockney (160 pp., prix club : 30 FF.).

- U n'existait dans sa version allemande qu'en R.D.A., mais l'Occident est sauvé grâce à Eugen Helmlé : U oder die Kindheitserinnerung, Francfort, Suhrkamp Verlag (Bibliothek Suhrkamp, n° 780), 1982, 198 pp.

- Quelque temps auparavant, Helmlé avait également publié la somptueuse traduction de La Vie mode d'emploi qui a ébloui le public allemand, aux éditions Zweitausendeins de Francfort (1982) : Das Leben Gebrauchsanweisung (sous emboîtement de carton noir fermé par un ruban noir scellé à la cire, avec un puzzle de 99 pièces selon un découpage de Georges Perec, tous les exemplaires étant numérotés). Une version bulgare s'était présentée sans prévenir et il s'en fomenterait une avec quelque difficulté en Italie. Harry Mathews, quant à lui, prépare la sienne avec patience.

- La revue Faire-Part a publié dans son n° 1 pour 1982 le "Cocktail Queneau" (éd. Curandera, 45 FF.).

- La seule partie achevée de L'Art Effaré - l'ouverture -, opéra de Georges Perec et Philippe Drogoz, est publiée dans le n° 21/22 du Fou Parle, avec un texte

intitulé "Déroulement" qui, malgré ce qui apparaît, est dû à Drogoz (Balland, 25 FF.).

- Dans le n° 88 d'Action Poétique, un "beau présent" inédit : "Adieu à Venise", encarté avec une gravure de Pierre Gatzler et un poème d'Henri Deluy.

- Christian Bourgois a réalisé une petite édition hors-commerce séparée de la "Tentative d'épuisement d'un lieu parisien" qui avait paru en 1975 dans la revue Cause Commune. Sur ce texte, Catherine Kerbrat-Orecchioni avait publié une intéressante étude dans son livre L'Énonciation de la subjectivité dans le langage (Armand Colin 1980).

2 QUELQUES PROJETS : - On peut estimer à une petite dizaine le nombre de travaux universitaires (maîtrises, DEA, Thèses de 3^e cycle...) consacrés en français et en Europe à l'œuvre de Georges Perec. Un nombre à peu près identique de ces travaux est en cours actuellement, principalement à Paris, Toulouse et Aix-en-Provence. Nous y reviendrons, mais rappelons qu'il appartient à chacun selon sa place dans ou hors l'Université de réclamer, d'organiser ou de susciter des cours, séminaires ou travaux divers sur cette œuvre. L'offre et la demande existent sans nul doute.

- L'OuLiPo concocte en ce moment un numéro de la "Bibliothèque Oulipienne" dédié à Georges Perec.

- La revue Littératures consacrerait son prochain numéro à Georges Perec, spécialement. On pourra le commander en avril au Service des Publications de l'Université de Toulouse-Le-Mirail⁽¹⁾ avec un chèque de 40 FF. au Régisseur du Service des Publications (CCP Toulouse 8620-29 E). Abonnement, 2 n°s par an : 76 FF., et, pour les étudiants malins, 38 FF.

2 QUELQUES MANIFESTATIONS RECENTES : - Du 17 au 22 mars 1982 à l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud, une exposition "Index" consacrée à Georges Perec et, pendant une semaine, projection de films.

- En avril 1982, à la librairie Flammarion du Centre Galaxie, une exposition "Georges Perec et l'OuLiPo", et une rencontre avec l'OuLiPo le 24.

- Soirées d'hommage au Centre Saint-Germain, à Paris, le 31 mai, avec J. Roubaud, R. Bobet, B. Queysanne, P. Otchakovsky-Laurens, H. Mathews, M. Chaix, etc.

- Au cinéma "L'Escurial", du 21 avril au 5 mai 1982, Festival International du Cinéma Juif au cours duquel ont été projetés les Récits d'Ellis Island et Les Lieux d'une Fugue.

- Du 10 juillet au 7 août 1982, à la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, exposition : "Georges Perec écrivain-résident" avec notamment de nombreuses œuvres d'artistes peintres, sculpteurs, graveurs... Le 24 juillet, journée entière de lectures non-stop et, le soir, projection du court-métrage de Catherine Binet : Trompe-l'œil.

(1) 56, Rue du Tour, 31000 Toulouse.